



PORTRAIT DE LA SITUATION -TRANSFERT D'ENTREPRISE IGA FAMILLE DUCHEMIN ET FRÈRES

CE MENTORAT SUR MESURE EST CONÇU POUR VOUS ASSISTER À ÉTABLIR LE PORTRAIT DE LA SITUATION EN LIEN AVEC VOTRE PROJET DE TRANSFERT D'ENTREPRISE. IL PERMET DE METTRE DE LA CLARTÉ SUR L'AVANCEMENT ET LE DEGRÉ D'HARMONIE DES ÉLÉMENTS DU TRANSFERT DE DIRECTION, D'EXPERTISE ET DE PROPRIÉTÉ.

CE QUE NOTRE ASSISTANCE INCLUT:

- **DES ENTREVUES INDIVIDUELLES AVEC LES PROPRIÉTAIRES-ACTIONNAIRES ACTUELS ET AVEC LA RELÈVE POTENTIELLE IMPLIQUÉE ET NON IMPLIQUÉE.**
- **UN DOCUMENT "PORTRAIT DE LA SITUATION"**
- **UN CALENDRIER DES ACTIVITÉS PERSONNALISÉ À VOTRE PROJET DE TRANSFERT D'ENTREPRISE- DOCUMENT INTERACTIF**
- **1 RENCONTRE DE GROUPE POUR LA PRÉSENTATION DU PORTRAIT DE LA SITUATION**
- **DURÉE: 2 MOIS**

L'ESSENCE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Un transfert d'entreprise est en fait une succession de points de choix tant pour les propriétaires, les actionnaires actuels ainsi que pour la relève à travers le transfert de direction, d'expertise et de propriété.

Chaque transfert d'entreprise est unique et nous vous assistons à mettre de la clarté, de la fluidité et de l'harmonie dans ce cycle de création où chacun fait des choix quant à leur rôle, motivations profondes, contribution et engagements. Nous vous accompagnons pour que le plus haut potentiel de toutes les parties prenantes du transfert se dévoilent en mots et en actions.

Déroulement : Entre décembre 2022 et janvier 2023.

Investissement : 8,000.00 \$ incluant les frais de déplacement.

1. Termes de paiement

Options de paiement

Le montant total de la présente entente est de 8,000.00\$ payable par virement bancaire ou par carte de crédit via Paypal. Nous vous proposons 2 options :

Option 1 : 1 versement de 8 000.00\$ (à la signature)

Option 2 : 2 versements de 4 000,00\$ (Le 1er à la signature et le 2e versement 30 jours plus tard)

Je choisis l'option de paiement: Option 2: 2 versements

Dès la signature de l'entente, nous vous ferons parvenir une facture selon l'option choisie. Le prix est en dollars canadiens. Les taxes applicables sont en sus. **Facture payable sur réception.**

Mode de paiement

Carte de crédit via Paypal

Virement bancaire

Virement Interac

Je choisis le mode de paiement suivant: Carte de crédit via paypal

Note: Veuillez noter que nous n'acceptons pas les chèques.

Information virement Interac

courriel : comptabilite@synaxonexpansion.com

mot de passe: expansion

Information pour le virement bancaire

No de Banque : 006

No de transit : 14771

No de compte : 0458124

Banque nationale du Canada

900 Boul. Grignon-Bureau 34

Saint-Jérôme, Québec

J7Y 3S7

2. L'échéancier

Durée du mentorat: De décembre 2022 à janvier 2023

Suivant la signature de cette entente de mentorat, une proposition de dates et d'heures vous sera communiquée. L'horaire doit être défini et approuvé par les 2 parties dans les 7 ouvrables suivant la signature de l'entente.

S'il devait y avoir un délai dans l'exécution de l'entente de mentorat, et que ce dernier doive être extensionné, un ajustement de l'horaire vous sera transmis pour signature afin de mettre de la clarté et d'harmoniser la complétion dudit mentorat.

À moins de force majeure (ex. maladie, décès) les dates fixées à l'horaire ne sont ni remplaçables, ni remboursables.

3. Droit de dédit

Le client bénéficie d'un droit de dédit et peut annuler la présente entente dans les 48 heures suivant la réception du paiement du premier versement,

dans le cas de prélèvements échelonnés, ou du versement unique et complet, pour obtenir le remboursement de ce versement.

4. Défaut de paiement

À défaut d'effectuer un des paiements prévus selon les options de paiement sélectionnées lors de l'achat et à défaut de remédier audit défaut dans les trente (30) jours de la réception d'un avis courriel à cet égard, Synaxon Expansion pourra unilatéralement mettre fin à la présente entente.

Dans cette éventualité, toutes sommes déjà payées demeureront la propriété de Synaxon Expansion sans atteinte à son droit de réclamer toutes sommes excédentaires dues et impayées.

5. Résiliation par Synaxon Expansion

Dans l'éventualité où Synaxon Expansion ne peut fournir les prestations prévues aux présentes pour quelque raison que ce soit, cette dernière devra rembourser la

valeur des services payés et non rendus sauf si l'impossibilité découle directement de la conduite et/ou la faute du client.

Dans l'éventualité où Synaxon Expansion, n'est pas en mesure d'accomplir pleinement son mandat suite à un manque de collaboration et/ou l'absence d'instructions de la part du client alors Synaxon Expansion se réserve également le droit de résilier de plein droit l'entente et de conserver la totalité des sommes déjà payées. Le client bénéficiera alors d'un délai de rigueur de trente (30) jours pour donner suite à l'avis de résiliation écrit transmis par Synaxon Expansion.

6. Résiliation par le client

Le client peut résilier l'entente de mentorat à tout moment en envoyant un avis écrit à cet effet à Synaxon Expansion.

L'entente est résiliée, sans autre formalité, dès la réception de l'avis. Si le client résilie la présente entente avant que Synaxon Expansion n'ait

commencé à exécuter son obligation principale, le client, en vertu de son droit de dédit précité, n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si l'exécution de l'entente a débuté, le client peut toujours l'annuler mais les frais encourus notamment pour assurer et préparer l'événement et la prestation de service seront déduits des sommes reçues.

Toutefois, si le client est un consommateur au sens de la Loi sur la protection du consommateur et que le client résilie l'entente après que Synaxon Expansion ait commencé à exécuter son obligation principale, alors le client n'aura à payer que (i) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans l'entente ; et (ii) la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50\$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

7. Lois applicables

Cette entente sera régie et interprétée exclusivement en conformité avec les lois de la province de Québec, Canada, sans référence aux principes de conflits de lois et excluant toute loi concernant le choix de lois qui remettrait aux lois d'une autre juridiction. Les parties conviennent que les tribunaux de la province de Québec, Canada, district judiciaire de Terrebonne ont compétence exclusive pour entendre toute réclamation ou litige se rapportant directement ou indirectement à la présente entente ou de toute question y découlant ou s'y rapportant. Les parties aux présentes élisent domicile dans le district judiciaire de Terrebonne, province de Québec, Canada.

8. Signature

Le client ou son représentant reconnaît avoir lu l'intégralité de la présente entente de mentorat. Il reconnaît que les explications adéquates sur la nature et l'étendue de cette entente de mentorat lui ont été fournies.

Nous demeurons persuadés que la réalisation du présent mentorat contribuera à vous assister dans la plus haute expression.

Signé à Montrea, le **Nov 28, 2022**
Sainte-Adèle

Nov 28, 2022

Nov 28, 2022

Nov 28, 2022


Daniel Duchemin (Nov 28, 2022 12:17 EST)

M. Daniel Duchemin
Propriétaire
IGA Famille Duchemin et frères

Helene Savignac
Helene Savignac (Nov 28, 2022 08:12 EST)

Mme Hélène Savignac
Fondatrice
Synaxon Expansion inc


Richard Duchemin (Nov 28, 2022 19:36 EST)

M. Richard Duchemin
Propriétaire
IGA Famille Duchemin et frères


Jean Duchemin (Nov 28, 2022 18:29 EST)

M. Jean Duchemin
Propriétaire
IGA Famille Duchemin et frères

ES-IGA Famille Duchemin et frères.docx

Final Audit Report

2022-11-29

| | |
|-----------------|--|
| Created: | 2022-11-27 |
| By: | Synaxon Expansion Inc. (comptabilite@synaxonexpansion.com) |
| Status: | Signed |
| Transaction ID: | CBJCHBCAABAAN0qg4GTQ3cIGX7U_PcXhEnqvaf5Vu0hz |

History

-  Document created by Synaxon Expansion Inc. (comptabilite@synaxonexpansion.com)
2022-11-27 - 8:32:42 PM GMT- IP address: 76.65.147.105
-  Document emailed to Helene Savignac (helene@synaxonexpansion.com) for signature
2022-11-27 - 8:38:33 PM GMT
-  Email viewed by Helene Savignac (helene@synaxonexpansion.com)
2022-11-27 - 9:58:58 PM GMT- IP address: 74.125.210.130
-  Document e-signed by Helene Savignac (helene@synaxonexpansion.com)
Signature Date: 2022-11-28 - 1:12:06 PM GMT - Time Source: server- IP address: 76.65.147.105
-  Document emailed to daniel@igaduchemin.com for signature
2022-11-28 - 1:12:08 PM GMT
-  Email viewed by daniel@igaduchemin.com
2022-11-28 - 5:06:25 PM GMT- IP address: 104.28.76.23
-  Signer daniel@igaduchemin.com entered name at signing as Daniel Duchemin
2022-11-28 - 5:17:14 PM GMT- IP address: 24.202.248.46
-  Document e-signed by Daniel Duchemin (daniel@igaduchemin.com)
Signature Date: 2022-11-28 - 5:17:16 PM GMT - Time Source: server- IP address: 24.202.248.46
-  Document emailed to jeanduchemin@icloud.com for signature
2022-11-28 - 5:17:17 PM GMT
-  Email viewed by jeanduchemin@icloud.com
2022-11-28 - 5:44:19 PM GMT- IP address: 104.28.76.23
-  Signer jeanduchemin@icloud.com entered name at signing as Jean Duchemin
2022-11-28 - 11:29:39 PM GMT- IP address: 174.92.155.54

 Document e-signed by Jean Duchemin (jeanduchemin@icloud.com)

Signature Date: 2022-11-28 - 11:29:41 PM GMT - Time Source: server- IP address: 174.92.155.54

 Document emailed to richard@igaduchemin.com for signature

2022-11-28 - 11:29:42 PM GMT

 Email viewed by richard@igaduchemin.com

2022-11-29 - 0:05:18 AM GMT- IP address: 104.28.76.25

 Signer richard@igaduchemin.com entered name at signing as Richard Duchemin

2022-11-29 - 0:36:38 AM GMT- IP address: 72.143.213.46

 Document e-signed by Richard Duchemin (richard@igaduchemin.com)

Signature Date: 2022-11-29 - 0:36:40 AM GMT - Time Source: server- IP address: 72.143.213.46

 Agreement completed.

2022-11-29 - 0:36:40 AM GMT